Publié le 26 janvier 2016

Semop : et l’on démarre une autre histoire

2015 fut l’année de concrétisation de la Sem à opération unique. À peine quinze mois après le vote de la loi fondatrice, les premières SemOp sont créées à Dole, puis à Chartres. Une quinzaine d’autres est sur les rails. Pour aider les collectivités à mener à bien leur lancement, la Fédération propose appui et conseil dans le cadre d’une pré-adhésion et fonde un réseau d’échanges dédié.

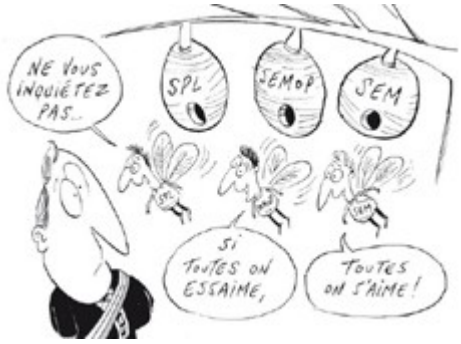

"SemOp" pour **Société d'économie mixte à opération unique**. L'abréviation a été préférée à une autre, certes plus logique mais peu flatteuse : Semou. Bien lui en a pris, au législateur, puisque l'intérêt pour le nouveau dispositif de la gamme des Epl ne souffre d'aucune mollesse, il s'accélère au contraire. Personne ne lambine. Une quinzaine de projets en cours pourrait aboutir à la création de SemOp dans les 18 mois. "*Il s'agit de projets opérationnels qui ont dépassé le stade de la seule réflexion et sont le fait de tout type de collectivité*", déclare **Jacques Chiron**, président de la Fédération des Epl.

Ils sont également envisagés dans tout type de domaines, notamment lorsqu'ils comportent des **investissements lourds** : construction et exploitation d'équipement, usine de traitement et de valorisation des déchets, traitement des eaux usées, équipement aqualudique, aménagement commercial de centre-ville, réseau de chaleur, etc.

Les nouveautés du dispositif Pour les accompagner dans le processus de décision et de création de SemOp, la Fédération propose aux collectivités un accompagnement à la fois individualisé et collectif. En premier lieu, il s'agit de les aider à bien définir le projet et la nature du contrat qui s'y rattache, à savoir une délégation de service public, une concession d'aménagement ou encore une concession de travaux. "*Il faut bien délimiter le projet, le rôle de la SemOp, son objet, son volume d'investissement, sa nature contractuelle pour faciliter le choix du partenaire opérateur*", explique **Jean-Marie Sermier**, député-maire de Dole, à l'origine de la **création des 2 premières SemOp**, **Doléa Eau** et **Doléa Assainissement**.

La suite, justement, concerne la mise en concurrence. "*Elle va au-delà du volet contractuel en impliquant une dimension de gouvernance, c'est LA nouveauté de l'outil*", insite l'élu. En effet, il faut prévoir également les

ingrédients d'une bonne **gouvernance**, en accord avec tous les acteurs en jeu : répartition du capital, composition du conseil d'administration, répartition des droits de vote majoritaire, définition de la politique de dividende.

La Fédération, centre de ressources"*Cela peut paraître complexe à mettre en place mais ce n'est pas si compliqué, c'est seulement nouveau !*", confie **Florian Poirier**, responsable du pôle collectivités locales à la Fédération. "*Il faut rassurer, sécuriser sur le plan juridique et trouver des réponses concrètes aux questions des porteurs de projet*."

Pour capitaliser les expériences et les modèles inventés, la Fédération se pose en centre de ressources. Deux mois après la création des premières SemOp à Dole, elle lance le 2 décembre le **réseau des collectivités porteuses de projet**. Présidé par Jean-Marie Sermier, il se veut un espace d'échanges et de contacts privilégiés. Par ailleurs, la Fédération poursuit son rôle de tête de réseau en proposant un travail de pédagogie. "**Comment créer et gérer une Sem à opération unique ?** " sera le thème d'une grande journée de formation le 9 juin, à Paris.